



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0218**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9°

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, Valdo Champvert, Gerland, Guillotière, Mermoz, Langlet Santy, Etats-Unis, La Duchère, Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à 124 services régies de quartier, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, régie de quartier Euréqua, Alliade habitat, Ville de Lyon, régie de quartier et l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Cardona

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouvermeyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0218**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9°

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, Valdo Champvert, Gerland, Guillotière, Mermoz, Langlet Santy, Etats-Unis, La Duchère, Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à 124 services régies de quartier, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, régie de quartier Euréqua, Alliade habitat, Ville de Lyon, régie de quartier et l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Lyon (1er, 5°, 7°, 8° et 9° arrondissements) inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, prolongé par l'Etat à 2 reprises, jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014. Les quartiers concernés sont les pentes de la Croix-Rousse, Valdo Champvert, Gerland, Guillotière, Mermoz, Langlet-Santy, Etats-Unis, La Duchère et Vergoin.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux des projets de renouvellement urbain des quartiers ; elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (collectivités, institutions, bailleurs, associations, régies de quartiers) aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Pour lutter contre ces phénomènes et afin de tenter d'enrayer le processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité de ces quartiers, sont mises en œuvre, chaque année, des actions portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2014, le coût global de la GSUP sur la Ville de Lyon est estimé à 2 290 855 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 511 030 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville issue du CUCS de l'agglomération lyonnaise.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2014 sur les quartiers : pentes de la Croix-Rousse, Valdo Champvert, Gerland, Guillotière, Mermoz, Langlet Santy, Etats-Unis, La Duchère et Vergoin de la Ville de Lyon, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 511 030 € répartis comme suit :

- 20 000 € au profit de 124 services régies de quartier (Lyon 1er),
- 12 500 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (Lyon 5° : Valdo Champvert),
- 30 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 7° : Gerland),
- 9 000 € au profit de la régie de quartier Euréqua (Lyon 7° : Gerland),
- 7 500 € au profit de Alliade habitat (Lyon 7° : Guillotière),
- 57 500 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 8° : Mermoz),
- 53 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 8° : Langlet-Santy),
- 82 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 8° : Etats-Unis),
- 5 000 € au profit de la régie de quartier Euréqua (Lyon 8° : Langlet-Santy),
- 58 030 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 9° : Vergoin - La Duchère),
- 22 500 € au profit de la Ville de Lyon (Lyon 9°),
- 10 000 € au profit de la régie de quartier (Lyon 9°),
- 144 000 € au profit de l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) ;

dans le cadre du programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Ville de Lyon, pour les quartiers : pentes de la Croix-Rousse, Valdo Champvert, Gerland, Guillotière, Mermoz, Langlet Santy, Etats-Unis, La Duchère et Vergoin pour l'année 2014 ;

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et 124 services régies de quartier, Grand Lyon habitat, régie de quartier Euréqua, Alliade habitat, Ville de Lyon, régie de quartier et ALTM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 657 341, 65737 et 6574 - fonction 824 - opération n° OP17O2885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.